

LIVRESHEBDO

Par Sophie Gindensperger, le 09.05.2018 à 13h49 (mis à jour le 09.05.2018 à 14h00)

RÉGIME SOCIAL

Etats généraux du Livre: les auteurs interpellent vivement le gouvernement



Les Etats généraux du livre auront lieu le 22 mai. - DR

Les auteurs réunis au sein du Conseil permanent des écrivains déplorent le silence du gouvernement, et souhaitent que celui-ci soit représenté lors des Etats généraux du livre, qu'ils organisent le 22 mai.

Dans une "Lettre ouverte aux absents des Etats généraux du livre", le Conseil permanent des écrivains, qui rassemble l'ensemble des organisations représentant les auteurs du livre, interpelle vivement le Président de la République et le gouvernement, dont aucun membre n'a jusqu'à maintenant prévu de participer.

Les premiers Etats généraux du livre, organisés à l'initiative du Conseil avec le mot d'ordre [#auteursencolère](#), se tiendront le 22 mai à la Maison de la Poésie de Paris. Il s'agit de deux journées d'échanges et de débat sur l'avenir du statut social de l'auteur et les modèles économiques dans le secteur du livre.

La lettre ouverte, adressée à la fois au Président de la République, au Premier ministre, au ministre de l'Economie, à la ministre des Solidarités et de la Santé et la ministre de la Culture, dit l'exaspération des organisateurs face au silence des pouvoirs publics sur ces dossiers:

"Nous vous y avons invités à venir répondre aux légitimes questions que se posent les auteurs sur les réformes fiscales et sociales engagées. A ce jour, aucun de vous n'a répondu favorablement à notre invitation. Cette journée est pourtant l'occasion d'exposer les réflexions sur les travaux en cours."

"Nous sommes par ailleurs consternés qu'aucun représentant de la direction de la Sécurité sociale n'ait accepté de participer à ces Etats généraux. Si votre absence se confirmait, nous ne pourrions en tirer qu'une conclusion: le total désintérêt que vous portez aux 270000 artistes-auteurs."

Au menu de ces Etats généraux figurent notamment la hausse de la CSG, qui pénalise particulièrement les auteurs, ainsi que la réforme du régime social des auteurs, les cotisations retraite concernant dès le premier janvier 2019 tous les auteurs et non plus seulement ceux qui dépendent du régime de sécurité sociale des artistes-auteurs.